



RAPPORT FINANCIER

Réseau National des Juniors Associations
Exercice 2023

Assemblée Générale
du 27 avril 2024





SOMMAIRE

I. LES PRODUITS	3
II. LES CHARGES	6
Annexe 1 - Le compte de résultat 2023	9
Annexe 2 - Le bilan actif au 31 décembre 2023	11
Annexe 3 - Le bilan passif au 31 décembre 2023	12
Annexe 4 - Petit dictionnaire de comptabilité	13

L'exercice comptable présenté dans ce rapport a débuté le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023.

Pour aider les Juniors Associations adhérentes à bien comprendre le document, un « petit dictionnaire de la comptabilité » est disponible en fin de rapport (Annexe 4).

I. LES PRODUITS

I.I. Détail des produits

En 2023, le montant total des produits¹ s'élève à **403 372,62 €** (contre 397 349,59 € en 2022).

En voici la répartition en volume et en parts :

	2022	2023	Evolution
Subv MEN- DJEPVA (jeunesse / vie asso)	140 000 €	140 000 €	→
Subv FONJEP (aide aux postes)	21 321 €	21 321 €	→
Subv MEN - DGESCO (scolaire)	-	-	
Subv FDVA (Fond développement vie associative)	26 800 €	31 000 €	↗
Subv ANCT (politique de la ville)	35 000 €	35 000 €	→
Subv CC-MSA	12 500 €	12 500 €	→
Subv CNAF	20 250 €	20 250 €	→
Subv Erasmus +	56 642 €	38 637 €	↘
Subv privées	-	3 000 €	↗
Cotisations des JA	7 395 €	8 085 €	↗
Produits financiers	1 198,61 €	2 484,03 €	↗
Reprise provisions diverses	250,02 €	3 500 €	↗
Autres produits	6 125,96 €	777,59 €	↘
Reports de subvention année précédente	36 600 €	55 242 €	↗
Contribution volontaire en nature	33 267 €	31 576 €	↘
Total produits	397 349,59 €	403 372,62 €	↗

MEN : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

FDVA : Fonds de Développement de la Vie Associative

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CC MSA : Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

Erasmus + : programme européen Erasmus+

¹ Ce sont les **dépenses** de l'association.

I.II Analyse des produits

Les financements sont garantis par plusieurs Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec la DJEPVA, l'ANCT, la CCMSA et la CNAF, par des renouvellements de partenariats annuels mais aussi par des partenaires ponctuels pour assurer le développement des projets du RNJA.

Les financements publics (MEN, ANCT) représentent en 2023 **227 321 €**, soit **56 % du budget**.

- > Le RNJA a renouvelé, en 2022, sa convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la période 2022 – 2024 avec le Ministère de l'Education nationale via sa Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (**DJEPVA**) à hauteur de **140 000 €** annuellement, à laquelle sont liés les 3 postes **FONJEP** dont bénéficie le RNJA. Le montant est donc le même que l'année 2022 (et sera le même en 2024).
- > Le soutien du Ministère de l'Education nationale via sa Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (**DGESCO**) n'a pas été renouvelé en 2022 et en 2023.
- > Le financement du Fonds de Développement de la Vie Associative (**FDVA**) – **Formations** est également fixé à 31 000 € par an. L'année précédente avait fait l'objet d'une reprise sur un financement datant de 2020/2021.
- > Le RNJA a mis en place avec l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (**ANCT** - ex-Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) une CPO pour la période 2021 - 2023 à hauteur de 35 000 € annuel.

Les financements des organismes sociaux (CCMSA, CNAF) représentent en 2023 **32 750 €**, soit **8 % du budget**.

- > En 2023, le RNJA a renouvelé la CPO avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (**CCMSA**) à hauteur de 12 500€ annuel, identique à l'année précédente.
- > Le RNJA a pu bénéficier d'un avenant (une modification) à la convention 2019-2022 de la Caisse nationale des Allocations Familiales (**CNAF**) pour l'année 2023, permettant de rester sur un financement de 20 250 € annuel.

Les financements européens (Erasmus +) représentent en 2023 **38 637 €**, soit **9,6 % du budget**.

- > Le RNJA a pu bénéficier d'une subvention de la part du programme européen Erasmus+ à hauteur de 38 637 € dans le cadre de son projet de lutte contre les discriminations.

Une faible augmentation des produits

Les produits ont augmenté très faiblement (+ 1,5%) entre 2022 et 2023, ce qui s'expliquent par :

- > Le fait que l'année 2023 était une année où aucune convention pluriannuelle d'objectifs n'était en négociation et les volumes n'ont donc pas évolué.
- > La baisse des financements Erasmus+ dus à des dépenses moindres dans les projets, compensée par la reprise des reports de subvention de 2022 à 2023.

Fonds privés

En 2023, le RNJA a bénéficié d'un financement de la Ligue de l'Enseignement pour son investissement dans un programme d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale qui court de 2023 à 2025.

Ressources propres

- > Le montant total des cotisations des Juniors Associations s'élève à 8 085 € en 2022 (7 395 € l'année précédente). On constate une augmentation mesurée du nombre de Juniors Associations qui se consolide depuis 2021 (7 215€ de cotisations).
- > Les autres ressources propres du RNJA sont constituées de la facturation de prestations d'envoi de matériel pédagogique à des partenaires du Réseau, de produits financiers et de produits sur exercices antérieurs.

Contributions en nature

Avec la mise en place du nouveau plan comptable associatif, à partir de l'année 2020, le RNJA comptabilise des contributions en nature pour un montant total de **31 576 €** en 2023. Il s'agit principalement :

- > **De la mise à disposition gratuite par la Ligue de l'enseignement** de bureaux (38 m²) qui a été estimé à 20 000 € ;
- > de la mise à contribution **des membres du Conseil d'Administration** en dehors de leur mandat, pour soutenir l'activité du RNJA (aide à la gestion administrative, rédaction d'articles...) en fonction de leurs compétences. Le volume, bien qu'en légère baisse, reste similaire à celui de l'investissement des bénévoles en 2022.

II. LES CHARGES

II.I. Détail et répartition des charges

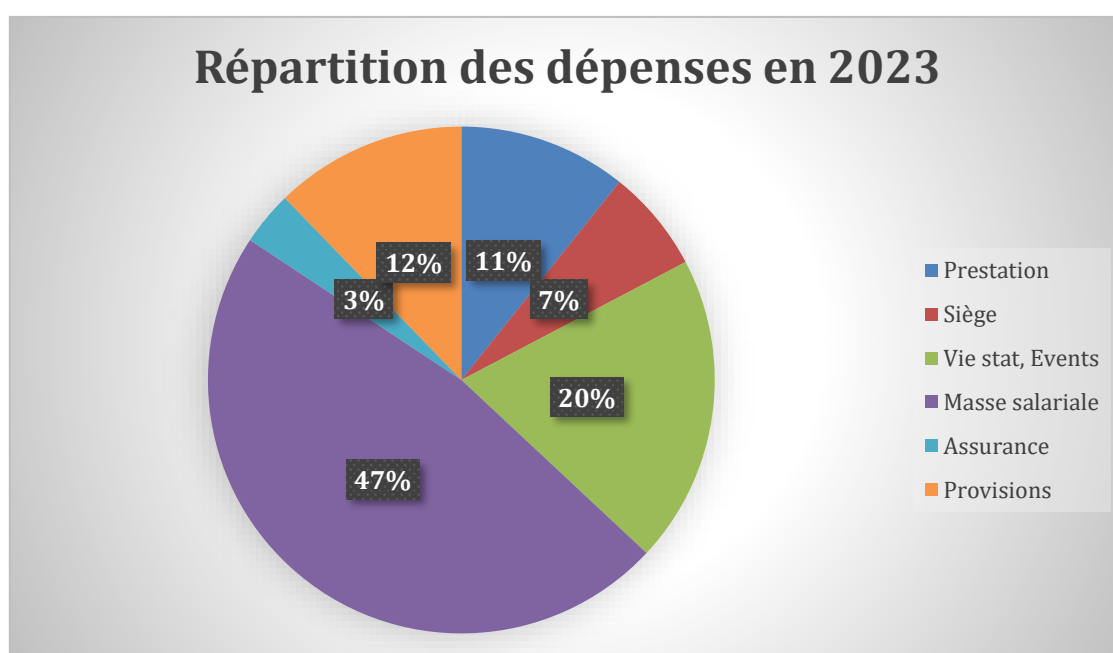
En 2023, le montant total des charges s'élève à **399 973,12 €** (contre 394 210,75 € en 2022).

En voici la répartition en volume et en parts :

	2022	2023	Evolution
Prestation (graphiste, supports de communication, étude...)	31 857,25 €	39 507,01 €	↗
Fonctionnement Siège (informatique, site internet, affranchissement...)	12 061,11 €	24 194,92 €	↗
Vie statutaire / événements / formations	72 852,01 €	72 454,43 €	→
Masse salariale (salaires, cotisations...)	151 263,06 €	174 422,99 €	↗
Assurance et recouvrement JA	11 460,59 €	12 654,77 €	↗
Reports de subvention et provisions	81 449 €	45 163,00 €	↘
Contribution volontaire en nature	33 267 €	31 576 €	↘
Total	394 210,75 €	399 973,12 €	→

II.II. Analyse des charges

Les charges de l'association ont légèrement augmenté entre l'exercice 2022 et 2023 avec une différence de **5 762,37 €** (+ 1,44%).



Les prestations

Les principales dépenses de **prestations** ont été les suivantes :

- > la réalisation de l'enquête sur les formes d'engagement des jeunes en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : le cabinet CoopEskemm pour l'analyse des données et la graphiste pour la mise en page de la synthèse ;
- > la réalisation de vidéos de valorisation de projets de Juniors Associations : l'ancienne Junior Association QualimeraProd ;
- > la réalisation d'un kit pour déclarer son association en Préfecture (finalisé début 2024) : rédaction par une prestataire et mise en page par une graphiste.

Les charges du siège

Les principales dépenses liées au **siège** (le local de l'association) ont été les suivantes :

- > l'allègement du dossier d'habilitation et la mise à jour de l'extranet des Juniors Associations effectuées en août/septembre 2023 par le prestataire ;
- > l'adhésion du RNJA à divers collectifs et instances de plaidoyer nationales ;
- > l'achat de matériel informatique pour les salarié-e-s de l'association ;
- > la prestation comptable et du commissaire aux comptes pour vérifier les comptes du RNJA.

La vie statutaire et les événements

Les dépenses liées à la **vie statutaire**, aux **événements** et aux **formations** n'ont pas évolué de manière significative. Le nombre de Juniors Associations et de Relais qui se sont rencontrés en département et région a augmenté mais cela s'est fait lors de temps à l'échelle régionale, ne poussant pas à une augmentation des dépenses liées aux déplacements.

Pour rappel le plus gros projet lié à ce poste est l'organisation de la Rencontre nationale des Juniors Associations. Elle a eu lieu du 3 au 5 novembre 2023 et a vu plus de 40 Juniors Associations venues de toute la France se rencontrer et échanger avec la Ministre. L'événement a permis à plus de jeunes que d'habitude de se retrouver mais les frais ont été compensés par la mise à disposition quasi-gratuite d'espaces de réunions par le Centre Paris Anim' Mathis tout au long du week-end.

La masse salariale

L'augmentation de la **masse salariale** (les salaires et les cotisations) s'explique principalement par :

- > le départ de la précédente Déléguée Générale en avril 2023 et la prime de rupture conventionnelle en lien avec ce départ
- > le recrutement de deux personnes au printemps 2023 pour être au complet (4 salarié-e-s) à partir de juin 2023
- > l'augmentation des salaires en septembre 2023 pour faire face aux difficultés de recrutement

L'assurance

Le poste « **assurance** » est en hausse, dû très logiquement à l'augmentation du nombre de Juniors Associations et donc de jeunes engagé-e-s en Junior Association que le RNJA assure. L'assurance est, pour rappel, payée individuellement pour chacun-e des membres de JA par le RNJA.

Report de subventions et provisions

En 2023, le RNJA a fait des reports de subvention. Malgré une reprise des activités et un rattrapage des engagements sur la deuxième moitié de l'année, la réorganisation de l'équipe salariée et la vacance du poste de chargé-e de communication ont fait prendre du retard à l'association sur certains sujets. Les reports de subvention sont les suivants :

- **Ministère de l'Éducation nationale - DJEPVA - 10 000 €** : la coordination des actions de communication n'a pas permis de publier les vidéos de valorisation de Juniors Associations auxquelles le RNJA s'était engagé.
- **Erasmus + - 11 263 €** : une demande de subvention (« Jeunes engagés pour l'inclusion ») a été accordée en juin 2023 à hauteur de 51 763 € pour un projet de juillet 2023 à mai 2024. L'intégralité des financements accordés n'a pas été dépensée sur l'année civile 2023 et nous prévoyons donc un report du reste sur l'année 2024.
- **Ligue de l'enseignement - 3 000 €** : le financement apporté par la Ligue n'a pas donné lieu à des engagements en 2023, à la suite de la réorganisation de l'équipe. Le projet se poursuivra en 2024 et 2025.

En 2024, des projets et événements marquants auront lieu :

- Une partie des jeunes élus du Conseil d'Administration se sont mobilisés sur le sujet de l'environnement et souhaitent expérimenter des conventions citoyennes jeunes sur le climat à l'échelle locale. Le RNJA souhaite provisionner 2 000 € à ce sujet.
- La mise à jour de la démarche d'habilitation en septembre 2023 a permis de faire progresser l'accessibilité de Junior Association. L'association souhaite poursuivre la mise à jour de l'extranet et du site en 2024 et provisionner 5 000 € à ce sujet.
- Afin d'appuyer les difficultés identifiées par le réseau à propos de l'organisation des rencontres de Juniors Associations sur le terrain, le RNJA souhaite augmenter la part de co-financement apportées aux rencontres sur les territoires et provisionner 2 000 € à ce sujet.

III. RESULTAT DE L'EXERCICE

Avec un montant total de **charges à hauteur de 399 973,12 €** et un montant total des **produits de 403 372, 62 €**, **le solde du compte de résultats est positif et s'établit à 3 399,50 €**, en légère hausse par rapport à celui de l'année précédente (3 138,84 €).

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce solde **de 3 399,50 € au report à nouveau**, qui s'élèverait alors à **44 945,03 €**.

Annexe 1 - Le compte de résultat 2023

RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 085,00	7 395,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	301 708,00	312 513,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 500,00	250,02
Utilisations des fonds dédiés	55 242,00	36 600,00
Autres produits	777,59	6 125,96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	369 312,59	362 883,98
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	140 029,11	121 350,81
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	129 284,66	113 480,04
Charges sociales	45 138,33	37 783,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 213,96	935,93
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	11 900,00	3 807,73
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 000,00	22 400,00
Reports en fonds dédiés	24 263,00	55 242,00
Autres charges	7 536,06	5 919,22
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	368 365,12	360 918,75
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	947,47	1 965,23
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 484,03	1 198,61
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 484,03	1 198,61
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0,00	0,00
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 484,03	1 198,61
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV)	3 431,50	3 163,84

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	0,00

4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les revenus de capitaux mobiliers (VIII)	32,00	25,00

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	371 796,62	364 082,59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	368 397,12	360 943,75

6 - EXCEDENT OU DEFICIT	3 399,50	3 138,84
--------------------------------	-----------------	-----------------

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	20 000,00	20 000,00
Bénévolat	11 576,00	13 267,00
TOTAL	31 576,00	33 267,00
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	20 000,00	20 000,00
Personnel bénévole	11 576,00	13 267,00
TOTAL	31 576,00	33 267,00

Annexe 2 - Le bilan actif au 31 décembre 2023

RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

BILAN ACTIF

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	5 586,97	5 586,97	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 683,50	12 093,30	3 590,20	922,35
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	381,99		381,99	381,99
TOTAL (I)	21 652,46	17 680,27	3 972,19	1 304,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	471,30		471,30	15,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	1 332,90
Autres créances	212 710,33	15 207,73	197 502,60	428 220,74
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	372 645,65
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	367 307,88		367 307,88	26 935,29
Charges constatées d'avance	473,91		473,91	753,64
TOTAL (II)	580 963,42	15 207,73	565 755,69	829 903,22
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	602 615,88	32 888,00	569 727,88	831 207,56

Annexe 3 - Le bilan passif au 31 décembre 2023

RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

Exercice clos le : 31 décembre 2023

BILAN PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves de trésorerie	35 000,00	35 000,00
Autres réserves		
Report à nouveau	41 545,53	38 406,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	3 399,50	3 138,84
Situation nette (sous total)	79 945,03	76 545,53
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	79 945,03	76 545,53
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 263,00	55 242,00
TOTAL (II)	24 263,00	55 242,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	100 963,78	94 963,78
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	100 963,78	94 963,78
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 349,19	38 352,82
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 403,96	10 974,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes	157 802,92	178 129,30
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	171 000,00	377 000,00
TOTAL (IV)	364 556,07	604 456,25
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL	569 727,88	831 207,56

Annexe 4 – Petit dictionnaire de la comptabilité

Les **charges** : ce sont les **dépenses** que va effectuer l'association. Exemples : achat d'ordinateurs, paiement des salaires, achat de billets de train pour la rencontre nationale...

Les **produits** : ce sont les **recettes** que l'association va recevoir. Exemples : les subventions de l'Etat, les cotisations des Juniors Associations...

La **masse salariale** : ce sont les salaires et les cotisations que l'association paie (le chômage, l'assurance maladie, les tickets-restaurants...).

Le **Compte de résultat** : c'est le tableau qui récapitule toutes les charges et les produits (Annexe 1). Le **résultat net**, c'est la **différence entre les produits et les charges** de l'association : il peut être positif (on dit qu'il est excédentaire) ou négatif (on dit qu'il est déficitaire).

Le **bilan** : c'est un état des lieux (un récapitulatif) de ce que possède l'association.

- Il y a un **bilan passif**, qui détaille les **ressources** de l'association : les fonds associatifs, les reports à nouveau, les dettes...
- Il y a un **bilan actif**, qui détaille les **possessions** de l'association : une voiture, un immeuble, l'argent dans le compte en banque, des subventions qui ne sont pas encore reçues...

Le **budget prévisionnel** : c'est un plan financier pour prévoir les dépenses et les recettes futures de l'association. On y met ce qu'on pense dépenser pour la rencontre nationale, pour les salaires, et ce qu'on pense recevoir en cotisations, en subventions... Cela permet de se projeter sur l'organisation de l'association : par exemple, est-ce qu'on peut faire venir 2 ou 3 jeunes par Junior Association à la rencontre nationale ?

La **contribution volontaire** : « l'action par laquelle une personne physique ou morale fournit gratuitement à une association, un travail, des biens ou d'autres services. » Cela correspond au temps bénévole dans l'association ou à des prêts gratuits comme les bureaux du RNJA.



IL N'EST JAMAIS TROP TÔT POUR AGIR !

Alors que la création d'associations loi de 1901 est, dans la pratique, encore réservée aux majeur·e·s, le RNJA propose aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une idée, d'un projet, ou tout simplement d'une envie d'agir, dans une démarche qui comporte des possibilités équivalentes : la « Junior Association ».

Elle permet aux jeunes mineur·e·s d'être assuré·e·s dans leurs activités, de gérer eux-mêmes un compte bancaire, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de gagner en crédibilité auprès des partenaires de leurs projets. En animant la démarche Junior Association, le RNJA propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineur·e·s : une majorité accompagnée, fondée sur des obligations réciproques, dans le respect de l'initiative, de la capacité d'action et de l'autonomie des jeunes.

Créé en 1998, le RNJA a déjà accompagné plus de 8 000 projets différents, soutenus par un réseau de plus d'une centaine de Relais départementaux·ales partout en France, convaincu·e·s que l'exercice concret de responsabilités dans un cadre collectif est une des conditions de l'épanouissement de la citoyenneté.

Pour en savoir plus : www.juniorassociation.org



***Animafac**



RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

3 rue Récamier
75007 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2024



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice. Ce poste est évalué par votre déléguée générale en fonction des actions menées sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Gentilly, le 12 avril 2024

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes
Jean - Christophe FORESTIER
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RESEAU NATIONAL DES JUNIORS ASSOCIATIONS

BILAN

ET

COMPTE DE RESULTAT

2023

BILAN ACTIF

	31/12/2023		31/12/2022	
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. similaires	5 586,97	5 586,97	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	15 683,50	12 093,30	3 590,20	922,35
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	381,99		381,99	381,99
TOTAL (I)	21 652,46	17 680,27	3 972,19	1 304,34
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	471,30		471,30	15,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	1 332,90
Autres créances	212 710,33	15 207,73	197 502,60	428 220,74
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	372 645,65
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	367 307,88		367 307,88	26 935,29
Charges constatées d'avance	473,91		473,91	753,64
TOTAL (II)	580 963,42	15 207,73	565 755,69	829 903,22
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	602 615,88	32 888,00	569 727,88	831 207,56

BILAN PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves de trésorerie	35 000,00	35 000,00
Autres réserves		
Report à nouveau	41 545,53	38 406,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	3 399,50	3 138,84
Situation nette (sous total)	79 945,03	76 545,53
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	79 945,03	76 545,53
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 263,00	55 242,00
TOTAL (II)	24 263,00	55 242,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	100 963,78	94 963,78
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	100 963,78	94 963,78
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 349,19	38 352,82
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 403,96	10 974,13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Autres dettes	157 802,92	178 129,30
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	171 000,00	377 000,00
TOTAL (IV)	364 556,07	604 456,25
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL	569 727,88	831 207,56

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	8 085,00	7 395,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	301 708,00	312 513,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 500,00	250,02
Utilisations des fonds dédiés	55 242,00	36 600,00
Autres produits	777,59	6 125,96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1) (I)	369 312,59	362 883,98
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes	140 029,11	121 350,81
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	129 284,66	113 480,04
Charges sociales	45 138,33	37 783,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 213,96	935,93
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	11 900,00	3 807,73
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 000,00	22 400,00
Reports en fonds dédiés	24 263,00	55 242,00
Autres charges	7 536,06	5 919,22
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3) (II)	368 365,12	360 918,75
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	947,47	1 965,23
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 484,03	1 198,61
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 484,03	1 198,61
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0,00	0,00
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 484,03	1 198,61
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II-III-IV)	3 431,50	3 163,84

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	0,00
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les revenus de capitaux mobiliers (VIII)	32,00	25,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	371 796,62	364 082,59
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	368 397,12	360 943,75

6 - EXCEDENT OU DEFICIT	3 399,50	3 138,84
--------------------------------	-----------------	-----------------

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature	20 000,00	20 000,00
Bénévolat	11 576,00	13 267,00
TOTAL	31 576,00	33 267,00
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	20 000,00	20 000,00
Personnel bénévole	11 576,00	13 267,00
TOTAL	31 576,00	33 267,00

RNJA

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 569 727,88 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 3 399,50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Ces comptes annuels ont été établis le 04/04/2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ Continuité de l'exploitation,
- ♦ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Objet social, activités et moyens mis en œuvre :

Alors que la création d'associations loi de 1901 est, dans la pratique, encore réservée aux majeurs, le RNJA propose aux jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une idée, d'un projet, ou tout simplement d'une envie d'agir, dans une démarche qui comporte des possibilités équivalentes : la « Junior Association ».

Elle permet aux jeunes mineurs d'être assurés dans leurs activités, de gérer eux-mêmes un compte bancaire, de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de gagner en crédibilité auprès des partenaires de leurs projets.

En animant la démarche Junior Association, le RNJA propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineurs : une majorité accompagnée, fondée sur des obligations réciproques, dans le respect de l'initiative, de la capacité d'action et de l'autonomie des jeunes.

Créé en 1998, le RNJA a déjà accompagné plus de 6 500 projets différents, soutenus par un réseau de 110 Relais départementaux partout en France, tous convaincus que l'exercice concret

de responsabilités dans un cadre collectif est une des conditions de l'épanouissement de la citoyenneté.

Selon les termes de l'article 1er de ses statuts, l'association a pour objet « d'encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, dans le respect des valeurs de la République ; de créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans ; de faciliter leur passage de la Junior Association à l'association de loi de 1901».

Le Réseau est animé et coordonné par une tête de réseau nationale ; le RNJA (Réseau National des Juniors Associations). Association loi 1901, elle est au service des Relais départementaux, des Juniors Associations et de leurs Accompagnateur·rice·s Locaux·ales. Sa mission principale est de promouvoir l'engagement des jeunes. A cette fin, elle accompagne le développement de la démarche Junior Association via un système d'habilitation, produit des études sur les modalités d'engagement des jeunes mineur·e·s, développe des outils pédagogiques à destination de son réseau, porte un plaidoyer sur le droit d'association des mineur·e·s et organise des événements et rencontres de jeunes engagé·e·s.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

◆ Agencements et aménagements des constructions	5 ans
◆ Mobilier de bureau	5 ans
◆ Matériel de bureau et informatique	3 ans

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés :

La partie non utilisée des subventions fait l'objet d'un report au bénéfice de l'exercice suivant. Cette ligne apparaît en charges d'exploitation sur la ligne report des ressources non utilisées des exercices antérieurs, et au passif du bilan sous le vocable fonds dédiés

Informations Complémentaires :

Etat des dettes fiscales et sociales	Etat joint
Etat des immobilisations	Etat joint
Etat des provisions	Etat joint
Etat des créances	Etat joint
Etat des échéances de créances et dettes	Etat joint

Engagements financiers :

Variation des fonds propres	Etat joint
Fonds dédiés	Etat joint
Détail des subventions	Etat joint
Engagements donnés	Etat néant
Crédit-bail	Etat néant
Participations	Etat néant
Indemnités de départ à la retraite	Etat néant

SUIVI DES IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

I - IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Acquisitions de l'exercice	DIMINUTIONS Cessions / Rebus de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations incorporelles	5 586,97			5 586,97
Immobilisations corporelles	11 801,69	3 881,81		15 683,50
Immobilisations financières	381,99			381,99
Total	17 770,65	3 881,81	0,00	21 652,46

II - AMORTISSEMENTS				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Immobilisations incorporelles	5 586,97			5 586,97
Immobilisations corporelles	10 879,34	1 213,96		12 093,30
Immobilisations financières				
Total	16 466,31	1 213,96	0,00	17 680,27

III - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS				
Rubriques	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Provisions pour risques et charges	94 963,78	9 000,00	3 000,00	100 963,78
Provisions pour risque	94 963,78	9 000,00	3 000,00	100 963,78
Provisions dépréciations	3 807,73	11 900,00	500,00	15 207,73
Sur autres créances	3 807,73	11 900,00	500,00	15 207,73
Sur fournisseurs débiteurs				
Total	98 771,51	20 900,00	3 500,00	116 171,51

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Réserves de trésorerie	35 000,00				35 000,00
Autres réserves					
Report à nouveau	38 406,69	3 138,84			41 545,53
Résultat de l'exercice	3 138,84	-3 138,84	3 399,50		3 399,50
Situation nette	76 545,53	0,00	3 399,50	0,00	79 945,03
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Fonds Dédiés	55 242,00		24 263,00	55 242,00	24 263,00
Provisions réglementées					
Total	131 787,53	0,00	27 662,50	55 242,00	104 208,03

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/12/2023	31/12/2022
Prime Macron à payer sur 2022		0,00
Saisie sur salaire		0,00
Dettes provisionnées sur congés payés	5 805,28	2 840,00
URSSAF	3 853,00	3 120,00
CIPC	1 120,03	891,44
Mutuelle	256,60	239,96
CPM	491,04	393,15
Tickets Restaurants	504,00	0,00
Charges sociales sur congés payés	2 206,01	1 476,80
Formation professionnelle continue	1 917,00	1 826,78
Etat - prélèvement à la source	219,00	161,00
Etat, impôts	32,00	25,00
TOTAL	16 403,96	10 974,13

AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT	31/12/2023	31/12/2022
Dettes Juniors Associations Assurance	463,70	
Dettes Juniors Associations	90 309,22	89 999,52
Fonds Urgence Juniors associations	6 595,00	6 595,00
Rencontres Juniors associations	0,00	10 000,00
Sensibilisation Vie Associative	49 000,00	33 000,00
Subventions à reverser	11 385,00	38 534,78
Hello Asso	50,00	
TOTAL	157 802,92	178 129,30

AUTRES CREANCES	31/12/2023	31/12/2022
Subventions	208 282,60	427 625,00
Remboursement des JA en attente		20,74
Avances de trésorerie consenties	4 382,73	4 382,73
Personnel	45,00	
TOTAL	212 710,33	432 028,47

ECHEANCES CREANCES ET DETTES AU 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Brut	A 1 an au +	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
. Créances rattachées à des participations			
. Prêts			
. Autes immobilisations Financières	381,99		381,99
ACTIF CIRCULANT			
. Clients, usagers et comptes rattachés (+ factures à établir)	471,30		
. Personnel et comptes rattachés			
. Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
. Etat, Impôts et taxes			
. Autres créances et fournisseurs débiteurs	212 710,33	212 710,33	
. Charges à Répartir			
. Intérêts d'emprunts à étaler			
. Charges constatées d'avance	473,91		
TOTAL	214 037,53	212 710,33	381,99

ETAT DES DETTES	Brut	A 1 an au +	A plus d'un an
EMPRUNTS			
. Emprunts auprès des éts de crédit (+ intérêts courus non échus)			
. Emprunts et dettes diverses (+ intérêts courus non échus)			
. Autres dettes diverses			
AUTRES DETTES			
. Avances reçues des organismes et usagers créditeurs			
. Fournisseurs et comptes rattachés	19 349,19	19 349,19	
. Dettes fiscales et sociales	16 403,96	16 403,96	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
. Autres Dettes	157 802,92	157 802,92	
. Produits constatés d'avance	171 000,00	171 000,00	0,00
TOTAL	364 556,07	364 556,07	0,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des Fonds dédiés issue de	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice	A la clôture de l'exercice	
			Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions d'exploitation	55 242,00	55 242,00	24 263,00	24 263,00
Ministère chargé de la Ville et du Développement, Direction générale des Collectivités Locales (DGCL)	5 600,00	5 600,00		0,00
Développement des Juniors associations dans les territoires Politique de la Ville				
Agence Erasmus+	19 642,00	19 642,00	11 263,00	11 263,00
Lutte contre les discriminations				
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (DJEPVA)	30 000,00	30 000,00	10 000,00	10 000,00
Soutien au développement des Juniors associations				
Etablissements privés			3 000,00	3 000,00
Contributions Financières Mécènes	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	55 242,00	55 242,00	24 263,00	24 263,00

DETAIL DES SUBVENTIONS

Subventionneurs	2023	2022
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (DJEPVA) - CPO 2022-2024	140 000,00	140 000,00
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (FONJEP) - CPO 2022-2024	21 321,00	21 321,00
Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) - CPO 2022-2024	31 000,00	26 800,00
Ministère chargé de la Ville et du Développement, Direction générale des Collectivités Locales (DGCL) CPO 2021-2023	35 000,00	35 000,00
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) CPO 2019-2022	20 250,00	20 250,00
Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)	12 500,00	12 500,00
Agence Erasmus+	38 637,00	56 642,00
Etablissements privés	3 000,00	
Total	301 708,00	312 513,00